

Règlement Triat'Rhône 2025

- Catégories d'âges *

| PARCOURS N° 1 | INITIATION | | TARIFS | |
|--|--|---------------------------------|------------|-------|
| | | | par équipe | |
| | BENJAMIN Né en 2012 et 2013 | 2 FILLES | Podium 1 | 35,00 |
| | | 2 GARCONS ou (1 GARCON/1 FILLE) | Podium 2 | |
| | MINIME Né en 2010 et 2011 | 2 FILLES | Podium 3 | 38,00 |
| | | 2 GARCONS ou (1 GARCON/1 FILLE) | Podium 4 | |
| FAMILLE Toutes Catégories | 1 Fille ou 1 Garçon de 18 ans et plus 1 fille ou 1 garçon né entre 2012 et 2015 | Podium 5 | 38,00 | |
| TOUT PUBLIC Toutes Catégories | Tous les binomes possible en dehors des 3 ci-dessus (Etre né au minimum en 2012) | Podium 6 | 38,00 | |
| PARCOURS N° 2 | DECOUVERTE | | | |
| | CADET Né en 2008 et 2009 Bateau perso autorisé | 2 FILLES | Podium 7 | 50,00 |
| | | 2 GARCONS ou (1 GARCON/1 FILLE) | Podium 8 | |
| | FEMME Née à partir de 2010 Toutes Catégories | 2 FILLES | Podium 9 | 58,00 |
| | HOMME Né à partir de 2010 Toutes Catégories | 2 GARCONS | Podium 10 | 58,00 |
| MIXTE Né à partir de 2010 Toutes Catégories | 1 FILLE 1 GARCON | Podium 11 | 58,00 | |

| | | | | |
|----------------------|---|-----------|--------------|--------------|
| PARCOURS N° 3 | SPORTIF | | | |
| | JUNIOR Né en 2006 et 2007 | 2 FILLES | Podium 12 | 68,00 |
| | | 2 GARCONS | Podium 13 | |
| | SENIOR a partir de 2005 | 2 FILLES | Podium 14 | 68,00 |
| | | 2 GARCONS | Podium 15 | |
| | VETERAN avant 1990 | 2 FILLES | Podium 16 | 68,00 |
| | | 2 GARCONS | Podium 17 | |
| | MIXTE Né à partir de 2008 Toutes Catégories | 1 FILLE | Podium 18 | 68,00 |
| | | 1 GARCON | | |

- **Horaires de course**

Course initiation: **à 14h00**

Course 'Découverte': **à 11h30**

Course 'Sportif': **à 9h15**

1. **info: Retrait des dossards**

-

Les sacs coureurs sont à récupérer sur place, au Point Vert à Serrières-de-Briord, dès le samedi 28/06 entre 16h00 et 18h00 ou le dimanche 29/06 à partir de 8h00.

• **REGLEMENT**

Course **SPORTIFS**: les bateaux personnels sont **autorisés**

Course **DECOUVERTE**: les bateaux personnels sont **interdits, sauf pour les Cadets**

Course **BENJAMIN OU MINIMES** : les bateaux personnels sont **autorisés**

Course **INITIATION FAMILLE ET TOUT PUBLIC**: les bateaux personnels sont **interdits**

Lorsque les bateaux personnels sont interdits, la location de bateau est obligatoire mais le prix de location est inclus dans celui de l'inscription.

ART 1. Le Triat'Rhône 2025 aura lieu le dimanche 29 Juin 2025 à Serrières de Briord.

ART 2. Les participants doivent fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive en compétition de : Course à pied, Kayak et VTT ou être en possession d'une licence sportive en cours de validité nécessitant la délivrance d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive en compétition.

ART 3. Pour les mineurs, les justificatifs UNSS ne sont pas acceptés et ne remplacent en aucun cas un certificat médical.

ART 4. L'épreuve est ouverte à toute personne âgée d'au moins 10 ans dans l'année ayant fait parvenir l'ensemble des pièces obligatoires.

ART 5. La course s'effectue par équipe de deux coureurs devant rester groupés tout au long des épreuves. L'arrêt du chrono s'effectue sur le passage du deuxième coéquipier.

ART 6. Les participants doivent être capables de nager 50m avec un gilet de sauvetage.

ART 7. Les embarcations personnelles doivent être insubmersibles avec poignées de portage.

L'équipe peut courir avec 2 kayaks monoplace, dans ce cas l'équipe aura obligation de se regrouper avant de débarquer ou choisir une embarcation double. Le port d'un gilet de sauvetage aux normes C.E. est obligatoire. Ce gilet doit être attaché. En cas de non-respect de ce point de règlement, l'organisation se réserve le droit d'interdire le départ de l'équipe ou de disqualifier l'équipe.

ART 8. Le port de casque en VTT est obligatoire. Le casque doit être attaché. Les coureurs doivent se conformer au code de la route et seront les seuls responsables d'un éventuel manquement aux règles.

ART 9. Des contrôles seront mis en place au long des parcours afin de vérifier si les consignes de sécurité sont respectées. Dans le cas contraire, l'organisation se donne le droit de stopper et/ou de disqualifier l'équipe.

ART 10. Les dossards doivent être visibles sur le buste, un des équipiers doit porter son dossard au-dessus de son gilet de sauvetage en canoë et les plaques doivent être accrochées en VTT sur le devant du vélo.

ART 11. Le remorquage et la « poussette » sont interdits en VTT.

ART 12. Les tandems et les vélos à assistance électrique sont interdits.

ART 13 La circulation sur la vélo-route en course à pied ou à vélo est interdite pendant la course. Seule la traversée de cette piste cyclable est autorisée

ART 13. Tout abandon ou accident doit être signalé à l'organisation (signaleur, point de ravitaillement ou poste de sécurité). Le matériel doit être rapatrié si possible par l'équipe (VTT, canoë).

ART 14. Une zone de regroupement des 2 coéquipiers d'une même équipe est obligatoire à 300 m de l'arrivée afin de permettre aux 2 coureurs de franchir la ligne d'arrivée ensemble.

ART 15. L'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler une épreuve en cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la manifestation. Le cas échéant, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourrait être effectué et aucune indemnité perçue.

ART 16. Seul le forfait pour cas de force majeure fera l'objet d'un remboursement du droit d'engagement.

ART 17. Chaque concurrent doit être couvert par une assurance personnelle au titre des dommages corporels (individuel accident) et d'une assurance responsabilité civile.

ART 18. La base du Point Vert et l'organisation ne peuvent en aucun cas être tenus responsables en cas de vol, de bris ou de perte de matériel ou d'affaires personnelles.

ART 19. L'inscription est limitée aux 250 premières équipes (500 coureurs).

ART 20. Les participants autorisent les organisateurs, partenaires et les médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, ainsi que les documents promotionnels et/ou publicitaires.